

## Conseil municipal du vendredi 24 septembre 2021

**Etaient présents :** Messieurs François LACAZE, Gérard DURAND, André SOLIGNAC, Daniel BURGUIERE, Vincent CALMELS, Cyril FOUET, Mathieu LEBRETON, Madame Monique LIEB, Pierre RIGAL, Guilhem SOLINHAC, Madame Maëlle TALLEC.

### 1- Bilan des travaux de voirie 2021 et prévisions 2022

#### Réalisations 2021

En 2021 les travaux de voirie communaux réalisés sont :

- L'aménagement de la voie contournant le village de Gagnac pour 24 006.00 € TTC (Entreprise CONTE) - subvention DETR 5 884.37 €- subvention FAL non encore connue (sollicitée en mars 2021 – à relancer)
- Le goudronnage de la VC des Cayroules pour un montant de 4 122.00 € (entreprise CONTE)
- La réfection du chemin de la porcherie à Gagnac pour 4 400.00 € TTC (entreprise DOMERGUE)
- La réfection de la voirie à la Calquière (entreprise SEVIGNE) pour 2 962.80 €.

En 2021 les travaux sur la voirie **communautaire** ont été réalisés à Lugans

#### Prévisions 2022

Lors de la réunion de la commission voirie, une liste non exhaustive des travaux à réaliser en 2022 a été proposée :

- chemin de la station d'épuration de Gagnac
- chemin vers le cimetière à Lissirou
- chemin des Malrieu à combler
- chemin qui descend vers le pont de Gagnac et cimentage à prévoir
- remplacement d'une buse cassée à Lissirou
- route de La Garrigue vers Favars à programmer
- Etude et devis afin de prolonger le chemin de la Croix de la Serre
- Elagage au lamier de l'ancienne nationale dans Mézérac

### 2- Examen des devis pour les travaux de rénovation du Four à pain de Gagnac

Nous avons consulté plusieurs professionnels, ci-dessous les résultats de ces consultations

#### Toiture :

EURL GUITARD Maxime (ardoise du Cayrol)	16 409.40 € TTC
EURL GUITARD Maxime (ardoise fournie)	14 447.40 € TTC
Le Toit Breton Jordan BRETON (ardoise du Cayrol)	14 535.40 € TTC
Le Toit Breton Jordan BRETON (ardoise fournie)	11 763.40 € TTC

#### Maçonnerie :

HF RAYROLLES constructions	26 382.00 € TTC
----------------------------	-----------------

TOURRETTE Benoît

24 436.50 € TTC

Il est rappelé le montant des aides obtenues : DETR 13 171.20 € - DEPARTEMENT 4 500.00 € - CC des Causses à l'Aubrac 6 585.60 € sur un montant de travaux prévisionnel de 65 856.00 € HT soit 36.80 %

Dans notre cas, si l'on retient les entreprises les « moins disantes » c'est-à-dire :

Le Toit Breton 11 763.40 € TTC

Benoît TOURRETTE 24 436.50 € TTC

ZD Formation 1 536.00 € TTC

Total travaux : 37 735.90 € TTC

**Total Travaux HT 31 446.58 € HT**

**Subventions correspondantes : 11 572.00 €**

**(36.80 % du montant des travaux HT)**

**Reste à la charge de la commune 19 874.58 €**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir les offres TTC, suivantes :

- Le Toit Breton (avec fourniture des ardoises par la mairie) 11 763.400 €
- Benoît TOURRETTE 24 436.50 €
- ZD Formation (mission SPS) 1 536.00 €

Des devis pour les travaux d'électricité et de plomberie seront demandés aux entreprises afin d'en délibérer lors du prochain conseil municipal

### **3- Choix du SPS (coordonnateur sécurité et protection de la santé) pour les travaux de rénovation du four à pain de Gagnac.**

Cette mission est obligatoire étant donné que les travaux sont composés de plusieurs lots.

Le résultat de la consultation des bureaux d'études est la suivante :

ZD Formation Conseil 1 536.00 € TTC

APAVE 1 728.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de ZD Formation conseil

### **4- Demande de Nicolas HEBRARD**

Nicolas HEBRARD souhaiterait acheter une partie de la parcelle AA 93 appartenant à la mairie. A l'origine ce terrain était utilisé comme jardins pour les anciens logements HLM. Après échanges de vues, les élus ne sont pas favorables à la cession d'une partie de cette parcelle. La commune remontera le mur qui s'est un peu effondré et enlèvera le lierre qui l'abime.

### **5- Crédit du budget photovoltaïque**

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, la commande a été faite auprès de Guy MERCADIE pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture du garage communal.

Les démarches de raccordement sont en cours, il y a donc lieu de créer ce budget.

Après consultation de Mme la Trésorière, celle-ci préconise de faire un budget annexe M 41, ce qui permettra de distinguer plus facilement les dépenses et les recettes liées à cet investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de l'ouverture du budget annexe photovoltaïque.

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu également de signer un engagement financier entre ce nouveau budget et le budget principal de la commune

**Projet de délibération :**

**Engagement financier entre le budget principal et le budget annexe « photovoltaïque »**

Monsieur le maire expose que le nouveau budget photovoltaïque est un budget avec autonomie financière. L'investissement nécessaire à ce projet n'étant que de 20 000€, et la trésorerie du budget principal étant suffisante pour couvrir cette dépense, M le Maire propose que le budget principal fasse une avance remboursable de 20 000€ au budget photovoltaïque.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14, et M41

Considérant la nécessité pour le budget photovoltaïque d'être en autonomie financière

Considérant que le budget principal M14 peut faire une avance de trésorerie à ce budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** le principe du versement d'une avance remboursable d'un montant de 20 000 € du budget principal au budget photovoltaïque,

**Autorise** le versement de cette avance sur l'exercice 2021, selon les écritures suivantes ;

**BUDGET PRINCIPAL :**

Sur le budget principal (crédit ouvert par DM)

*Dépenses : 276341 créances sur autres communes :20 000€*

**BUDGET ANNEXE PHOTOVOLAIQUE**

Sur le budget photovoltaïque

*Recettes : 1687 autres dettes : 20 000€*

**Adopte** les modalités de remboursement de l'avance suivante :

L'avance sera remboursée dès les 1ers versement d'EDF.

**BUDGET PRINCIPAL :**

Sur le budget principal

*Recette: 276341 créances sur autres communes :20 000€*

**BUDGET ANNEXE PHOTOVOLAIQUE**

Sur le budget photovoltaïque

*Dépense : 1687 autres dettes : 20 000€*

L'entreprise BATI CAUSSES sera relancée afin de réparer la fuite qu'il y a sur la toiture du hangar.

## **6- Prix de vente du dernier Lot de la Resse**

M et Mme BOLLON ont déposé une demande de permis de construire sur ce dernier lot. (Lot n°2 d'une superficie de 1 300 m2)

Il est proposé de fixer le prix de vente au même prix que celui pratiqué pour Vincent GASTON à savoir 12.20 € HT soit 14.64 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le prix du mètre carré de terrain du Lot n°2 à 12.20 € HT soit 14.64 € TTC (TVA sur marge),
- Autorise monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir et tous les documents relatifs à cette affaire.

## **7- Budget assainissement – virement de crédits**

Nous constatons sur ce budget quelques impayés dus principalement aux problèmes de succession. Souvent nous ne connaissons pas les coordonnées des héritiers et les factures demeurent impayées.

La trésorière nous a fait part de 3 cas, 2 ont été résolus après recherche des héritiers. par contre subsiste le problème de la Famille LATIEULE qui refuse de payer car la facture est émise au nom de M Ernest LATIEULE donc, la trésorière ne peut engager des poursuites car M LATIEULE Ernest est décédé.

Il faut donc annuler la facture émise en 2020 (article 678 sur lequel il n'y a pas les crédits) et la réémettre pour le même montant.

### **Projet de Décision modificative :**

Dépenses              Article 678              + 750.00 €

Recettes              Article 70611              + 750.00 €

Guilhem SOLIGNAC pense qu'il serait judicieux de lancer d'ores et déjà l'étude pour l'assainissement sur le hameau de Mézérac.

## **8- Questions diverses**

- Limitation de la vitesse avec pose de panneaux  
Les panneaux « déviation PL » et limitation de la vitesse à 30 km/heure ont été placés à Gagnac. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.
- Cette portion de voie sera intégrée dans la voirie communautaire
- Mme LORIDAN nous a interpellé pour nous signaler qu'elle a fourni l'eau aux entreprises qui ont réalisé les travaux à l'école (portail – mur) et qu'à ce titre elle souhaite être dédommagée. Le conseil municipal propose de réduire sa facture « assainissement 2021 » de 10 m3, ce sont donc 123 m3 qui seront soumis à la redevance d'assainissement et non 133.  
Le conseil municipal valide cette proposition.
- Arrêt de bus de Gaillac d'Aveyron.  
il est rappelé la dangerosité de l'arrêt de bus direction SEVERAC – LAISSAC, De plus il est précisé que des enfants de Gaillac, Buzéins, St Amans, Surguières ... empruntent cet arrêt de bus pour se rendre au collègue à Laissac.  
il est signalé également que le bus Ilio ne s'arrête pas à l'arrêt de Mézérac, de ce fait les enfants de Mézérac doivent prendre le bus, soit à Lugans, soit à Lissirou..

Il est proposé de saisir par courrier les services de la Région afin de les alerter sur ces problèmes de sécurité.

- Il est évoqué le problème de M Yohan DIDIERJEAN nouveau propriétaire de la maison de la barrière de Mézérac (anciennement JABOIN Vincent), qui s'est rendu compte que sa fosse septique était posée sur un terrain appartenant à la commune. Il est proposé de régulariser cette situation en lui cédant cette partie de terrain. Dès que le géomètre aura mesurer, l'enquête publique sera lancée.
- La commission « bâtiments – équipements sportifs » de la communauté de communes s'est réunie.

Le club de foot a demandé le doublage de l'éclairage du terrain. Afin d'aller plus vite, le club propose de réaliser lui-même les travaux, à priori la communauté de communes a donné un avis favorable. Problème d'assurance en cas de problème lors des travaux ?

- Mathieu LEBRETON pense qu'il serait opportun de réfléchir à la mise à disposition de terrains pour des habitats alternatifs tels que les tyni house.
- il est proposé d'équiper les salles de réunions (salle de la mairie + salle du conseil municipal) avec un écran et un vidéo projecteur. Dans un premier temps seule la salle des fêtes sera équipée d'un écran.
- Travaux d'entretien de la voirie :

Élagage du chemin qui va au château d'eau à Lissirou

Pose d'une buse au chemin des Vernhlettes

Prolonger le drain sur ce chemin

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23 heures.